

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**

SAMEDI 06 JUILLET 2024  
35 RUE VOLTAIRE – 5 ML

*Arrêté n°250-juin 2024-ST*

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

**Vu** l'article 417-6 du Code de la Route,

**Vu** l'article R 610-5 du Code pénal,

**Vu** la demande présentée en date du 13 juin 2024 par Monsieur Renaud MELIN relative au stationnement de véhicules en vue d'une livraison de bois face au n°35 rue Voltaire à Caudry.

**Considérant** qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Renaud MELIN est autorisé à occuper le domaine public, au droit du stationnement autorisé, face au n°35 rue Voltaire à Caudry (5ml) le jeudi 06 juillet 2024 de 07h00 à 18h00 afin de permettre la livraison de bois.

**ARTICLE 2** : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 13 juin 2024

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE